



**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du samedi 23 septembre 2017**  
**A 10h30 au chalet d'Alpage du Mont-Bailly**

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Excusé(e)s : Mmes Carole Bourgeois, Sandra Bourgeois, Sandra Varonier-Micheler et Sandrine Winkelmann  
MM Jean-Jacques Clerc, Frédéric Debonneville, Sébastien Debonneville, Antonio Felgueiras, Serge Kursner, Thierry Moix, Stéphane Pichon, Pascal Renaud, Jean-Michel Renaud et John Reymond

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour proposé avec la convocation est le suivant :

1. Assermentation d'un conseiller
2. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2017
3. Communication du bureau
4. Préavis N° 05-2017 : « Réfection de la Grand'Rue » - Rapport de la Municipalité
5. Election de la commission de gestion
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Assermentation d'un conseiller**

Monsieur Jean-Léon Juillerat, après lecture du serment, est assermenté.

**2. Adoption du PV du 22 juin 2017**

Le Président annonce que la Municipalité aimerait apporter quelques modifications sur certains termes utilisés dans le PV. La version modifiée par la Municipalité sera renvoyée aux Conseillers.



Le PV, avec ses futures modifications, est accepté avec une abstention et remerciements à sa rédactrice.

### 3. Communication du bureau

- Le jeudi 29 juin a eu lieu la fête des écoles ;
- Au début du mois de juillet, les traditionnels camps de foot se sont déroulés sur notre centre sportif. Ces derniers ont réuni environ 130 jeunes ;
- Les Gimelans étaient nombreux à commémorer la fête nationale en présence du Conseiller des Etats M. Olivier Français. Remerciements à la société de tir et à la fanfare ;
- Le mercredi 13 septembre a eu lieu le Tir annuel du Conseil. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation. Grâce à eux la soirée fût fort sympathique.

Les dates à retenir

- Le dimanche 24 septembre ont lieu les votations fédérales ;
- Le samedi 30 septembre l'ADIG organise le vide- grenier.

### 4. Préavis N° 05-2017 : « Réfection de la Grand'Rue »

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture du préavis. Sylvie Judas lit les conclusions de celui-ci.

Sylvie Judas : apporte quelques précisions quant au montant de ce préavis. Après concertation avec la Préfecture, c'est le montant maximum de Fr. 2'500'000 qui est inscrit et la subvention cantonale sera accordée sur présentation des factures payées.

Le Président rappelle que le dossier complet avec les plans est consultable à l'administration communale. Les commissions ad hoc et finances traiteront ce préavis. Les rapports sont attendus pour la séance du 1<sup>er</sup> décembre. Il informe que des remarques ou observations peuvent être adressées d'ores et déjà aux commissions chargées de l'étude du préavis (selon art. 47 du Règlement communal).

Jean-François Jacot : à l'époque, il avait été discuté de poser des pavés au bord des fontaines de cette rue. Dans le préavis actuel, il relève qu'il n'y a aucune mention de cela. Est-ce que c'est quelque chose qui sera réalisable par la suite, et si oui quel est le coût supplémentaire ?

Alain Bussard : pour le moment, il n'y a pas de réponses à ces questions techniques. Il annonce ensuite les membres de la commission nommés par le bureau : MM Pascal Renaud, Jean-Luc Bignens, Pascal Ciaburri, Jean-François Jacot et Mme Marie Frutiger ainsi que Mme Aude Dupuis et M. Jean-Marie Renaud, suppléants qui remplacent les deux démissionnaires de l'ancienne législature.

Jean-François Jacot : la commission des routes a déjà travaillé sur ce projet, il se demande s'il ne serait pas plus objectif que d'autres conseillers prennent part à cette commission. Afin que le préavis puisse être vu d'un autre œil que celui des anciens membres de la commission, le conseiller demande à ne pas en faire partie.

Alain Bussard : la commission des routes est assez technique et spécifique, c'est pour cela que le bureau a repris les anciens membres pour que cette dernière puisse aller de l'avant.



## Conseil communal de Gimel

Sylvie Judas : entend bien le Président mais est d'accord avec M. Jacot et propose de panacher la commission : reprendre un ou deux anciens membres afin qu'ils puissent expliquer aux nouveaux qui seraient majoritaires dans la commission afin d'avoir un esprit plus critique.

Jean-Claude Magnin : est allé voir les plans et en tant que professionnel à quelques observations à faire. Il demande à être entendu par la commission afin de leur faire part de ces remarques.

Alain Bussard : propose que M. Jean-Claude Magnin remplace M. Jean-François Jacot dans la commission.

Cyril Messieux : pense que les anciens membres devraient rester dans la commission car ils ont acquis un certain nombre de connaissance et de ce fait pourquoi ne pas doubler la commission avec des nouveaux membres, car il n'y a pas de limites du nombre de personnes.

Pierre-Yves Correvon : pour gagner du temps, suggère que le conseil propose d'ores et déjà des nouveaux membres pour cette commission.

Sylvie Judas : le rapport ne doit pas obligatoirement être rendu en décembre comme annoncé par le Président, mais peut très bien être rendu en janvier 2018. La Municipalité est consciente qu'il s'agit d'un travail conséquent.

Alain Bussard : annonce qu'une commission élargie sera proposée pour ce préavis et demande au Conseil s'il y a des intéressés. MM Jean-Claude Magnin et Guillaume Saouli manifestent leur intérêt.

Jean-Luc Bignens : n'est pas d'accord avec cette manière de faire. Dit que les conseillers doivent présenter des membres et qu'ensuite cela devrait être voté.

Alain Bussard : rappelle que selon l'art. 41 du Règlement, les commissions sont généralement mandatées par le bureau et n'ont donc pas besoin d'être votées par le conseil.

La séance est suspendue 3 minutes

Alain Bussard : après concertation, il informe que le bureau se réunit prochainement afin de désigner les membres de cette commission élargie. Cette information sera transmise aux conseillers en début de semaine prochaine. Le conseil est d'accord avec cette démarche.

Jean-François Jacot : la commission des routes a travaillé en amont, c'est-à-dire à la préparation du rapport, pour la suite aimerait se retirer uniquement pour la décision du préavis mais ne veut pas démissionner de la commission des routes.

### **5. Election de la commission de gestion**

Le Président rappelle que la commission de gestion est composée de 5 membres, qui seront élus en premier, et de deux suppléants, élus par la suite. L'ancienne commission était composée de : John Reymond, Président, Sandra Bourgeois, Valérie Theintz, Pascal Ciaburri et Thierry Moix, ainsi que Déborah Bignens et Doris Christen, suppléantes.

La parole est à l'assemblée.

Jean-Marie Pasche propose Mmes Doris Christen, Déborah Bignens et MM John Reymond, Thierry Moix et Pascal Ciaburri.



## Conseil communal de Gimel

La parole n'est plus demandée. Le nombre de personnes proposées équivaut au nombre de place à repourvoir. L'élection est tacite (selon l'art. 11 et 23 de la loi sur les communes). Il félicite ainsi la nouvelle commission de gestion.

Afin de nommer les deux suppléants, le Président passe la parole à l'assemblée.

Vincent Frutiger présente Mme Sandra Delafontaine et M. Jean-Marie Renaud.

La parole n'est plus demandée. Le nombre de personnes proposées équivaut au nombre de place à repourvoir. L'élection est tacite. Il félicite les nouveaux suppléants pour leur nomination.

### 6. Informations de la Municipalité

Anne-Laurence Berger : une opération « coup de poing » a eu lieu à la déchetterie. Cette dernière s'est bien déroulée, malheureusement certains citoyens ont eu des comportements déplorables envers les employés. Cette action sera reconduite régulièrement, une réflexion sera menée pour améliorer la relation entre les employés et les usagers, afin de faciliter encore en plus le tri des déchets.

Sylvie Judas :

- Le chantier du collège du Marais : les portacabines en mauvais état ont été évacuées. Une entreprise a accepté de les débarrasser et ce pour un montant de Fr. 5'000.-, alors qu'une estimation avait été faite à Fr. 120'000.-. Le chantier a pu démarrer sur des travaux de terrassement, car il reste des oppositions concernant principalement l'abattage des arbres. La Municipalité a rencontré ces opposants en proposant l'implantation de trois arbres sur la rue des 7 Fontaines. Les opposants ont pris acte. La Municipalité a délivré le permis de construire, valable après le délai de recours à la CDAP<sup>1</sup>, ensuite le chantier œuvrera à 100%.
- Antenne Swisscom : la Municipalité a reçu, en présence de Swisscom, les opposants pour leurs expliquer le projet et répondre à leurs questions. À la suite de cette rencontre, la Municipalité a levé les oppositions et a délivré le permis de construire, valable après le délai de recours. Les travaux pourront dès lors démarrer à la mi-octobre.
- Intervention route du Martinet : la Municipalité n'a pas reçu d'information à ce sujet, ces opérations se font sans qu'elle ne soit mise au courant, avant, pendant et même après. Il s'agissait-là d'une action assez grave vu que la Police fédérale est intervenue. La Syndique s'est entretenue au téléphone avec la Procureure de la Confédération, qui n'était pas du tout agréable et qui ne comprenait pas comment la Syndique de Gimel osait la déranger. A été particulièrement choquée de la manière dont le Ministère public de la Confédération traite les communes dans ce genre d'interventions. La Municipalité est responsable de la sécurité dans son village mais sans ces informations il leur est impossible de mener à bien cette mission. A interpellé M. Philippe Leuba du Conseil d'Etat ce qui a permis d'entrer en contact avec la Police fédérale, mais sans retour d'information également. La Municipalité se préoccupe de l'image que donne ce genre d'intervention sur la Commune. Estime qu'il est inadmissible qu'une paire de citoyen du village se permettent d'accueillir des gens dans leur maison, sans se préoccuper de savoir qui ils sont, ce qu'ils font, etc. La Municipalité a décidé de mandater un avocat, pour essayer de protéger l'image du village et afin d'empêcher ces gens d'accueillir ces personnes prétendument affiliées au djihadisme. Il est inadmissible, selon la Syndique, que Gimel devienne un repaire de djihadistes et que la Commune ne se défende pas.

---

<sup>1</sup> Cour de droit administratif et public



## 7. Divers et propositions individuelles

Cyril Messieux : le dépôt de bois à l'entrée de la déchetterie a perdu son toit avant la tempête qui a eu lieu récemment, quel est la raison ? Est-il envisagé de retirer ces bâtiments à l'entrée ?

Philippe Rezzonico : le toit a subi un coup de Joran qui l'a fait se lever puis retomber de l'autre côté. Le cas a été annoncé à l'ECA. Trois devis ont été demandés pour la réparation, seront transmis à l'ECA.

Sylvie Judas : Concernant l'évacuation de ces bâtiments en bois, la commission ad hoc ayant fortement diminué les financements de la déchetterie, la démolition serait à la charge des employés communaux. M.Bolay étant en arrêt maladie jusqu'au mois de décembre, les travaux devraient continuer en printemps 2018.

Pierre-Yves Correvon : la Municipalité a-t-elle réceptionné les travaux de la route de Bauloz ? Le chantier est loin d'être irréprochable, la qualité du revêtement final laisse à désirer. Elle est déjà très marquée au niveau de Champendal, avec des ondulations. Une reconnaissance définitive devrait peut-être envisagée. Surpris que le revêtement ait été terminé directement, au lieu de laisser tasser et ensuite effectuer le tapis de finition.

Sylvie Judas : prend note des remarques.

Jean-François Jacot : Quelles sont les nouvelles de la Place de la Vernette ?

Sylvie Judas : Le dossier a été déposé au Canton ce mois de mars, le 1<sup>er</sup> examen préalable devait être rendu le 29 mai, mais pas de nouvelle à ce jour. La Syndique relance régulièrement le canton.

Jean-Marie Pasche : la remise en état du hangar à bois sera également à charge de la commune et du triage forestier ? Concernant la route de Bauloz, rejoint les propos de M. Correvon. Et demande si les banquettes sont à la charge de la Commune ou si l'entreprise chargée de ces travaux n'a pas terminé son travail ?

Philippe Rezzonico : concernant le hangar à bois, il appartient au groupement forestier mais est assuré auprès de la Commune de Gimel. Donc ce que l'ECA ne prendra pas en charge sera compensé par le groupement forestier.

Sylvie Judas : prend acte des remarques concernant la route de Bauloz.

Jean-Claude Magnin : revient sur les travaux de la route de Bauloz, le revêtement est très ondulé, il s'agit là d'un problème de réglage au niveau de la couche de transition, les couches d'enrobées n'ont pas pu rattraper les erreurs faites dessous. Il y a également une grille d'écoulement d'eau qui est à 50cm de la bordure, l'eau ne va pas aller dedans, pas de raison de la maintenir où elle est. Pourquoi ne pas avoir fait une « boîte aux lettres » afin que l'eau puisse s'écouler dans le sac existant. La bordure en enrobée posée le long de la route montre déjà des fissures, il s'agit soit d'un matériau trop froid lors de la pose soit la machine qui avançait trop rapidement. Revoir la garantie des travaux.

Sylvie Judas : prend acte des propos. Une expertise sera demandée auprès du bureau technique qui a conduit les travaux. Les informations à ce sujet seront transmises lors de la prochaine séance.



## Conseil communal de Gimel

Sophie Debonneville : concernant le nouvel emplacement du centre des jeunes, Les enfants ne sont pas rassurés par rapport aux fréquentations qu'il y a autour de ce bâtiment. Que va-t-il être entrepris ?

Anne-Laurence Berger : la Municipalité a contacté les intervenants sociaux, ils interviendront dès la semaine prochaine, afin de discuter avec les personnes qui fréquentent les alentours de la grande salle. Si cette intervention n'est pas suffisante, la sécurité des enfants sur place sera revue. Grégoire *Borboën* intervient régulièrement, presque tous les jours. Lors de sa présence l'alcool et la drogue ne sont à priori plus consommés. Son rôle est d'animer le centre, malheureusement il ne peut pas être partout. Après le constat des intervenants sociaux, des mesures seront prises.

Pascal Ciaburri : le miroir au bas du village entre l'intersection des routes de Rolle, Aubonne et Grand'Rue n'est pas très efficace.

La Municipalité en prend note.

Pierre-Yves Correvon : le problème des mauvaises fréquentations autour de la grande salle ne pourrait-il pas être réglé différemment ? Relève le très beau cheminement de la Saubrette et engage les conseillers à longer cette réalisation fait par l'entreprise Debonneville.

Anne-Laurence Berger : les personnes qui fréquentent ces alentours habitent pour l'instant à Gimel. La Municipalité suit de près le dossier.

Sophie Croisier : souhaite la bienvenue au chalet du Mont-Bailly de toute la famille Croisier qui a plaisir de vous accueillir. Cela fait maintenant 45 ans que la famille exploite ces lieux.

Madame la Syndique fait un bref historique de l'acquisition du Mont-Bailly et remercie la famille Croisier de nous accueillir aujourd'hui et également le Casque d'or pour le repas qui va suivre.

Philippe Rezzonico : en souvenir de ces 10 ans et en mémoire de Norbert Reymond, ancien Syndic, un hêtre a été planté.

Sophie Croisier : salue le travail et la bonne entente avec la Commune de Gimel depuis l'achat du Mont-Bailly.

Les prochaines séances auront lieu jeudi 26 octobre et vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

Le Président remercie les employés communaux ainsi que M. Philippe Rezzonico pour la préparation des lieux. Il remercie également la Municipalité d'avoir permis que la séance se déroule en ce lieu magnifique.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 11h40.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Fernandes